



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 9 MAI 2017

Ordre du jour

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 4 avril 2017
3. Modification et approbation du budget d'investissements 2017
 - 3.1 Financement de l'achat de la parcelle 855 au centre-village
 - 3.1.1. Présentation
 - 3.1.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement de l'achat de la parcelle 855 au centre-village
 - 3.2 Modification du budget d'investissements 2017
 - 3.2.1. Rapport de la commission financière
 - 3.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2017
4. Election d'un-e scrutateur-trice
5. Informations du Conseil communal
6. Divers
7. Remerciements au Président du Conseil général sortant

M. Robert Savoy, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse (le représentant de la Liberté est excusé), le public et leur souhaite la bienvenue.

Il communique que le Règlement du Conseil général adopté lors de la séance du CG du 21 février 2017 n'a toujours pas été adopté par la *Direction* des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Dès lors, c'est le règlement du 25 septembre 2012 qui est en vigueur pour cette séance. Il informe que Mme Caroline Richoz (du groupe OSE) a démissionné du Conseil général. La procédure liée à son remplacement est en cours.

Il excuse Mme Béatrice Perroud (ECD) du bureau du CG. Celle-ci est remplacée par M. Yves Savoy, scrutateur suppléant.

1. Appel

Présents : 28

Sept Conseillers communaux sont présents

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 26 avril 2017. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de

convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte. Il rappelle brièvement la procédure de vote.

2. Approbation du procès-verbal du 4 avril 2017

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Il n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** le soumet à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 4 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

3.1 Financement de l'achat de la parcelle 855 au centre-village

3.1.1. Présentation

M. le Président donne la parole à **M. Jacques-André Vulliens**, Conseiller communal. Ce dernier indique que le Conseil communal soumet une proposition d'achat de la parcelle 855 propriété de l'hoirie Chevalley. Il commente le plan distribué en précisant que cette parcelle est entourée de terrains dont la Commune est déjà propriétaire.

Ainsi, après une discussion lors d'une séance de la Commission d'aménagement, le Conseil communal a approché la famille Chevalley afin d'obtenir quelques informations préliminaires. Lors de cette première entrevue, les propriétaires ont communiqué qu'ils ne souhaitaient pas vendre cette parcelle à la Commune.

Toutefois, après réflexion, les propriétaires ont informé le Conseil communal qu'ils pourraient finalement se séparer de leur bien et envisager de le vendre à la Commune, pour autant que cette dernière s'aligne sur les chiffres pratiqués à Attalens. Ultérieurement, ils ont précisé que le prix pour leur parcelle était de CHF 800.— le m2 non négociable (parcelle située en centre-village A).

Le Conseil communal est donc entré en matière sur la base de ce montant, soit un montant total de CHF 740'000.-- à charge du budget d'investissements 2017. Ce montant serait pris sur les réserves des terrains non bâtis. Il communique quelques informations techniques concernant la parcelle 855, à savoir :

- Surface parcelle 850 m2
- Zone centre village A IBUS 0.95 + 0.2 parking + 0.1 Minergie = 1.25
- IOS 0.50 850 m2 * 1.25 = 1'062.5 m2 de plancher
- Valeur ECAB maison : CHF 412'000.-- + cabane de jardin : CHF 9'300.--: Total : CHF 421'300.--

Il souligne que la Commission d'aménagement a préavisé favorablement et à l'unanimité cette proposition d'achat.

M. Michel Savoy précise que les collectivités publiques peuvent être exonérées des droits de mutation si l'on construit un bâtiment d'intérêt général. Selon la nature de l'affectation future, il sera donc possible de présenter une demande d'exonération.

M. Dominique Beaud demande si cet achat a une influence sur le projet de la place du village.

M. Jacques-André Vulliens indique que cet aspect a été évoqué avec Farra Zoumboulakis & associés architectes urbanistes SA, bureau en charge du projet centre-village. Celui-ci estime qu'il s'agirait plus d'un atout que d'un inconvénient d'acquérir cette parcelle.

M. Dominique Beaud demande si le Conseil communal a déjà une idée sur l'utilisation future de cette parcelle.

M. Jacques-André Vulliens communique qu'il y a des idées (administratif, logements à structure intermédiaire (LSI), mais qu'il n'y a actuellement rien d'arrêté, tout est ouvert. Il y aura dans tous les cas une orientation « publique ».

M. Dominique Beaud demande si la maison va être louée.

M. Jacques André Vulliens indique qu'il n'y a, à ce jour, pas de décision à ce sujet. Toutefois, il précise que la maison date des années 1960. Suite à une récente visite, on peut considérer que c'est « vivable », mais il y aurait, cas échéant, quand même passablement de rénovations à effectuer.

M. Le Président clôt la discussion.

3.1.2. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

3.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif au financement de l'achat de la parcelle 855 au centre-village

Au vote, le crédit d'investissement de CHF 740'000.— TTC est approuvé à l'unanimité.

3.2 Modification du budget d'investissements 2017

3.2.1. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable.

3.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2017

Au vote, la modification du budget d'investissement 2017 est approuvée à l'unanimité.

4. Election d'un-e scrutateur-trice

M. le Président informe que le Groupe OSE a proposé la candidature de **Mme Sophie Deillon**.

Bulletins délivrés	28
Bulletin rentrés	28
Bulletins nuls et blancs	0
Bulletins valables	28
Majorité absolue	15

Est élue scrutatrice par 28 voix Mme Sophie Deillon

Mme Sophie Deillon accepte son élection et remercie les membres du CG.

5. Informations du Conseil communal

M. Guillaume Savoy communique quelques échéances concernant le projet du centre-village. Il indique qu'il y a eu des présentations de l'avant-projet au Conseil communal et à la Commission d'aménagement. Ceux-ci ont donné un préavis très positif et ont formulé quelques judicieuses remarques. Il y a également eu une deuxième rencontre avec les propriétaires riverains. Dès lors, le projet final pourra être soumis au prochain CG, à savoir le 20 juin 2017. En respectant ce timing, les travaux pourraient être exécutés en 2018, et coordonnés avec le chantier VALTRALOC.

6. Divers

Mme Caroline Grandjean revient sur le règlement scolaire et la modification des horaires. Elle communique à M. Blunschli que, lors de la séance du 4 avril dernier, il avait soumis une proposition de nouvel horaire et, dans une réponse à une question de Mme Jolivet, il avait catégoriquement confirmé que le nouvel horaire serait mis en pratique dès la rentrée 2017.

Aussi, elle estime que M. Blunschli a mis le Conseil général sous pression afin de faire choisir la proposition du responsable d'établissement. A ce sujet, elle relève que M. Blunschli avait annoncé « je n'ai qu'un SMS à envoyer ce soir au responsable d'établissement afin que ce dernier puisse transmettre aux parents, dès le lendemain, un courrier avec le nouvel horaire. En cas de refus du CG, cela prendra un peu plus de temps, donc un peu plus de problèmes organisationnels pour les parents. », sans succès d'ailleurs.

Le 19 avril, en lisant La Liberté, Mme Grandjean apprend que pour Monsieur André Droux, syndic de Granges, il n'a jamais été question d'adopter un autre horaire pour la rentrée 2017. Dès lors, elle demande lequel des deux dit la vérité.

Elle estime que dans toute cette histoire, les grands et seuls perdants sont les enfants de 1 et 2H, qui n'auront toujours pas de jour entier de congé. Elle souligne le fait que cette problématique la concerne directement, car ses deux enfants seront respectivement en 1 et 2H l'automne prochain. C'est également le cas pour plusieurs autres conseillers généraux et de nombreux parents qui lui ont témoigné de leur soutien et de leur incompréhension. Alors, que les Conseillers communaux d'Attalens ou de Granges impliqués dans ce débat n'ont pas d'enfant concerné.

En conclusion, elle espère que le groupe de travail, dont la constitution a été annoncée à Pâques, accouchera d'une solution rapide et éprouvée pour les 1 et 2H, dont la mise en œuvre pourrait, peut-être, coïncider avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire des bus en décembre, ce qui rendrait bien des familles d'Attalens, de Tatroz et (même celles) de Granges très contentes.

M. André Blunschi informe que son « oui catégorique » était subordonné à l'entrée en matière du CG pour partir dans une reconsidération des horaires proposés. La position de la Commune de Granges, à savoir être d'accord avec la position du Conseil des parents et la Direction d'établissement, a été apprise après-coup. Aussi, compte tenu des positions respectives, l'unique possibilité était de rester au statu quo. Il rappelle qu'il sera indispensable que les deux communes se mettent d'accord sur les règlements. A ce sujet, il précise que, selon les derniers échos en sa possession, la Commune de Granges va maintenir sa position.

Mme Maude Landry propose, étant donné qu'il y a une certaine incompréhension sur cette problématique, d'inviter M. Dayer, responsable d'établissement, ainsi qu'un-e enseignant-e, lors d'une prochaine séance du CG afin d'obtenir toutes les informations pratiques utiles.

M. André Blunschi ne voit pas d'inconvénient, à convier, cas échéant, le responsable d'établissement et/ou un-e enseignant.

M. Cyril Grandjean communique que, selon les informations de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DICS) en sa possession, en cas de désaccord, les Conseils communaux respectifs, sont à même de prendre une décision ou d'imposer un horaire.

M. André Blunschi indique que cela ne correspond pas aux informations de la DICS. Si les règlements ne sont pas en adéquation, on doit continuer avec l'ancien règlement.

M. Cyril Grandjean souligne que l'esprit de la décision du CG, c'était des jours « bloc » de congé, le choix du jour n'était pas déterminant. Si le projet avait été amené différemment (point à l'ordre du jour, discussion préalable au sein des groupes, informations plus complètes), le règlement aurait sans doute été accepté. Ce dernier a plus été refusé pour une question de forme que de fond.

M. Michel Savoy indique que le Conseil communal n'est évidemment pas fier de la gestion de ce projet de règlement. Il précise qu'une décision a dû être prise rapidement parce que les parents attendaient une réponse. Il souligne que le Conseil communal et le Conseil général d'Attalens ne seront pas les uniques décideurs, cela devra impérativement se faire d'entente avec la Commune de Granges. Il confirme le fait que la DICS a communiqué que tant qu'il n'y avait de position harmonisée entre les 2 communes, c'est l'ancien règlement qui reste en vigueur. Il regrette le fait qu'il ne soit actuellement pas possible d'avoir un règlement donnant le cadre général, accompagné d'un règlement d'application. De plus, le futur agrandissement des cercles scolaires ne simplifiera par le débat.

M. Dick Perroud s'étonne du fait que le projet n'ait pas été, dès le départ, coordonné avec la Commune de Granges. Il souligne, entre autres, le fait que le projet de règlement aurait sans doute pu être présenté lors de leur assemblée communale liée aux comptes, ce qui aurait permis une entrée en vigueur du nouveau règlement à la rentrée scolaire.

M. André Blunschi indique que l'assemblée communale de Granges était prévue fin avril, alors qu'il était important de répondre encore plus tôt aux parents. Compte tenu de la décision du CG d'Attalens, la Commune de Granges n'a pas pris la décision de traiter cet objet plus vite.

M. Dick Perroud indique qu'il n'est pas convaincu par cette réponse.

M. Sébastien Beaud rappelle que la Commune a acquis, ces dernières années, plusieurs bâtiments. Aussi, il demande s'il est possible d'avoir un état des lieux concernant la valorisation de ce patrimoine immobilier.

M. Michel Savoy indique que le Conseil communal a eu une séance extra-muros, le 8 mai 2017, dédiée, entre autres, à la définition des grandes lignes pour la valorisation du patrimoine immobilier. Ces réflexions seront partagées avec les diverses commissions, puis, en temps opportun, avec le CG.

Mme Françoise Jolivet demande des informations concernant le projet de l' « Atelier de couture ».

M. Guillaume Savoy indique que la Commission Infrastructures et Bâtiments a discuté de ce thème lors de sa séance de ce jour, plus particulièrement sur l'organisation d'un sondage de la population, vraisemblablement sous la forme d'un atelier (workshop) afin de définir au mieux les besoins de la « Maison pour tous ».

M. Dominique Beaud indique que, lors des 3 dernières semaines, il a été soutenu des sociétés locales, dans le cadre de lotos organisés à l'Auberge de l'Ange. Il a constaté qu'il y avait de mauvaises odeurs dans la salle.

M. Guillaume Savoy indique que plusieurs curages ont été effectués, mais que la source du problème n'a pas encore été découverte. Le service technique y travaille.

M. le Président rappelle d'une part que la prochaine séance du CG aura lieu le 20 juin 2017 et d'autre part qu'il y aura une soirée de soutien pour l'association Porte-Bonheur le 13 mai 2017 à l'Auberge de l'Ange. Par ailleurs, il remercie toutes les personnes qui ont participé à l'inauguration du Châtelet.

M. Michel Savoy tient à souligner l'important travail effectué par M. Robert Savoy, en tant que Président de la Commission de bâtisse du Châtelet. Le projet de rénovation a été mené très efficacement. Par ailleurs, il rappelle aussi que le Châtelet est le fruit d'une efficace collaboration avec les communes du district, que cela permet d'avoir des places de travail sur le territoire communal, ainsi qu'un lieu de vie agréable pour les aînés. Il s'agit d'un bâtiment public qui peut être visité.

7. Remerciements au Président du Conseil général sortant

M. le Président adresse ses remerciements et félicitations à **M. Dick Perroud**, Président du CG sortant. Il précise notamment que M. Perroud a suivi sa 1ère séance en 1996 et qu'il a été Président en 2002 et 2016. Il convie les membres du CG à un joyeux moment de partage en musique et chansons.

M. le Président clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange. La séance est levée à 20h35.

Le Secrétaire


Florent Besse



Le Président


Robert Savoy